

L'IPBES : déclin des pollinisateurs

Connaissez-vous l'IPBES ?

Cet acronyme signifie : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, en français, Groupe intergouvernemental sur la biodiversité et les services écosystémiques. L'ONU (Organisation des Nations Unies) a créé ce Groupe international d'experts sur la biodiversité en 2012.

Rapport

Le premier rapport de l'IPBES, rendu ce 26 février 2016, porte principalement sur le déclin des pollinisateurs (abeilles, papillons ou oiseaux) ce qui constitue une grave menace pour la production alimentaire mondiale et met en danger les moyens de subsistance de millions de personnes.



Dans le résumé de ce rapport il est dit que *“plus des trois quarts des principales cultures mondiales destinées à l'alimentation dépendent d'une manière ou d'une autre de la pollinisation animale”* et que *“les cultures dépendant de la pollinisation contribuent à 35% en volume de la production des cultures au niveau mondial”*.

Les experts constatent un important déclin des pollinisateurs sauvages en diversité et en abondance. Bien sûr, nos abeilles mellifères jouent un rôle important dans la pollinisation, mais la part des autres pollinisateurs est sous-évaluée : environ 20000 espèces d'abeilles non-domestiques, diverses espèces de diptères (mouches), de coléoptères, de lépidoptères (papillons) mais aussi des chauves-souris et des oiseaux participent à la pollinisation.

Ce n'est pas nouveau...



Bernard Vaissière - INRA
PACA

Il y a quelques années, Bernard Vaissière, invité lors d'une Université d'automne du GDSA-29 nous avait parlé de ses craintes à propos du déclin des pollinisateurs; malheureusement ce premier rapport de l'IPBES confirme ses craintes.

Le rapport attribue ce déclin aux *“changements d'utilisation des sols, l'agriculture intensive et l'usage de pesticides, les pollutions environnementales, les espèces invasives, les pathogènes et le changement climatique”*. Le résumé indique que les risques des variétés de cultures transgéniques ne sont pas évalués de *“manière adéquate”*.

Par ailleurs la question des nouvelles générations d'insecticides systémiques, dont les néonicotinoïdes, n'est pas éludée, mais elle ne fait pas l'objet d'une recommandation. Un observateur indique que la question de ces insecticides a fait l'objet de *“palabres de trois quarts d'heure entre délégués, la délégation française ayant beaucoup œuvré à sa clarification”*.

Conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts n'est pas à écarté. L'implication des industriels de l'agrochimie dans le fonctionnement de l'IPBES soulève des critiques dans la communauté scientifique. Deux salariés de ces industries ont participé au rapport créant ainsi une polémique, relayée notamment par le journal Le Monde (article de Stéphane Foucart du 23/02/2016).

(Cette page s'inspire très largement de l'article de Stéphane Foucart, parue dans Le Monde le 27/02/2016) : Le GIEC de la biodiversité consacre l'importance cruciale des pollinisateurs)

Articles sur ce sujet :

Le Monde :

« GIEC de la biodiversité » : l'étude globale sur la pollinisation fera-t-elle mouche ?

Parmi les experts du principal rapport sur la pollinisation, deux salariés de l'industrie chimique

Pourquoi le « GIEC de la biodiversité » est mal parti

Sciences et Avenir:

Avec la disparition des pollinisateurs, c'est l'alimentation de millions de personnes qui est menacée

La pollinisation a besoin de plusieurs espèces de pollinisateurs

Un article récent (daté du 29 janvier 2016) de Sciences et Avenir a retenu mon attention : "Le nombre d'insectes pollinisateurs a un impact sur l'abondance des récoltes". Nos abeilles, celles qui font du miel *Apis mellifera*, font bien leur travail de pollinisation, mais si elles sont épaulées par d'autres espèces d'abeilles et d'autres insectes visiteurs des fleurs, le succès de la pollinisation est garanti !

“Une équipe de chercheurs a réussi à mesurer l’effet de la densité et de la diversité des pollinisateurs sur l’abondance des récoltes des cultures pollinisées par les insectes chez les producteurs principalement en Afrique, Asie et Amérique latine.”

Les rendements augmentent, en moyenne, de 31% entre une parcelle visitée par 2,5 espèces d’insectes pour 100 fleurs et une autre où 5,5 espèces ont butiné. ”

Voir l’article sur le site de Sciences et Avenir

C’est pourquoi il nous semble important, lorsque nous parlons de l’abeille mellifère, de rappeler qu’il existe de nombreuses autres espèces d’abeilles dites solitaires, ou sauvages, qu’il est important de protéger.



Photo : Katell Coat -GDSA29

Pour un peu on regretterait le DDT

Le DDT (**dichlorodiphényltrichloroéthane**), ou Dinocide (non ce n’est pas un tueur de dinosaures), est une molécule chimique synthétisée pour la première fois en 1874, ses propriétés insecticide et acaricide ne sont découvertes qu’en 1939. C’est donc à partir de cette date que le DDT sera utilisé abondamment. En 1970 certains pays décident de l’interdire, interdiction qui s’étend petit à

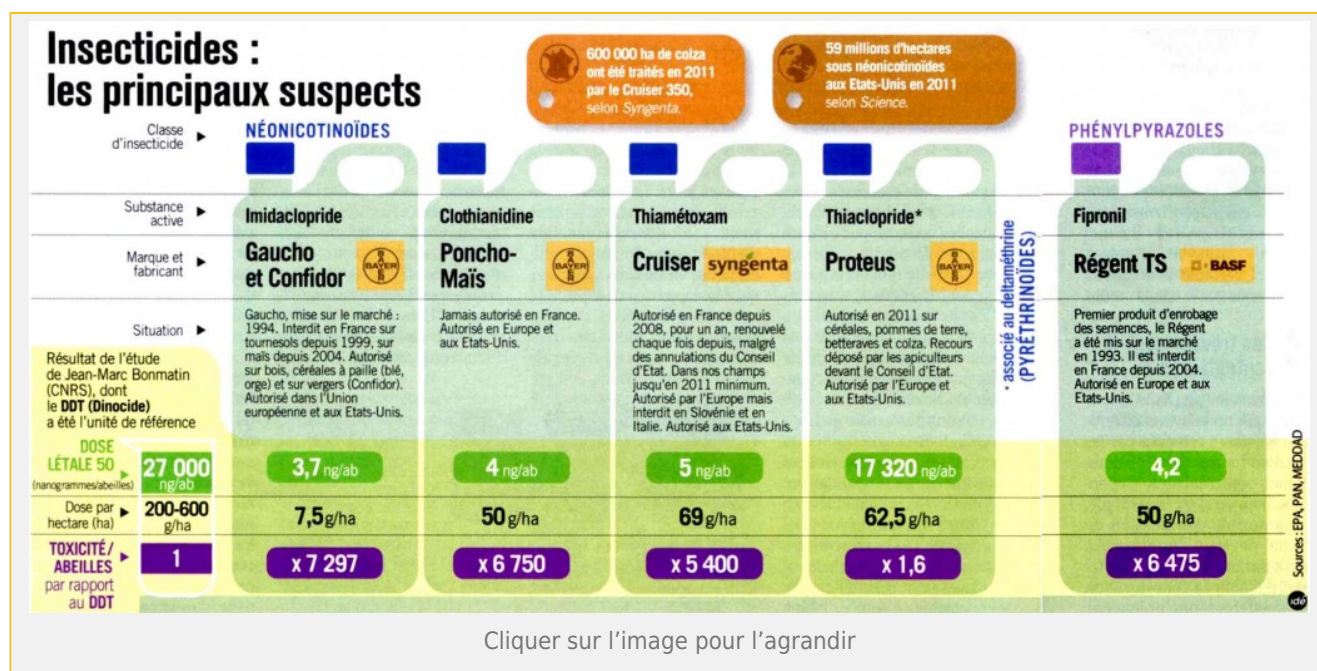
petit dans le monde, le Royaume-Unis étant le dernier en 1984.

Pour en savoir plus sur le DDT, Wikipedia se fera un plaisir de vous accueillir à cette page :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Dichlorodiph%C3%A9nyltrichloro%C3%A9thane>

Dans une étude sur la toxicité des insecticides Jean-Marc Bonmatin (CNRS) a comparé divers produits en prenant comme unité la dose létale de DDT pour une abeille : 27 000 ng/ab. Cette étude date de 2011, mais l'efficacité toxique des produits actuels laisse pantois...

Ci-dessous, le palmarès :



Sources : Rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement, **Global bee colony disorder and other threats to insect pollinators**, mars 2011 - Rapport 2010 de l'USDA, **Declines of managed honey bees and beekeepers in Europe**; Rapport PNUE, juin 2011.

Faire soi-même son candi...

Tous les ans, à l'approche de l'hiver vient le besoin d'acheter du candi pour

nourrir, éventuellement, ses abeilles au cas où...

Le candi revient assez cher, le carton de 12,5kg, soit 5 coussins , coûte plus de 23€. Claude S. nous propose une autre solution :

Autre solution pour faire baisser le prix de revient du candi, le faire soit même.

Sachant qu'un kilo de sucre de chez Aldi par exemple coûte cette année 0.85€ et qu'en faisant soit même son candi ce même kg de sucre donnera environ 1.1kg de candi, en effet le candi contient environ 10% d'eau au final, ce qui fait le candi fait maison à $0.85/1.1$ soit environ 0.77 € le kg. et donc les 2.5kg à 1.92€

C'est presque 2 fois moins cher que le tarif pour 500 kg !

Bien sur pour 1 ruche pas besoin de s'embêter, mais pour quelques ruches, voir pour quelques dizaines de ruche ça devient intéressant, l'avantage c'est qu'on peut le fabriquer uniquement si on en a besoin, le moment venu, pas besoin de commander aujourd'hui des cartons de candi, sans savoir si on en aura besoin en cours d'hiver.

Peu de matériel nécessaire,

- un peu de temps,
- un réchaud à gaz,
- un grand faitout, plus haut que large de préférence,
- un thermomètre à sucre (12€ environ) le sucre,
- de l'eau et un peu de vinaigre,

puis...

- on mélange le sucre et l'eau,
- on chauffe jusqu'à atteindre 116/117°,
- on introduit le vinaigre, environ 1 cuillerée à soupe/kg,
- on laisse refroidir,

- on brasse,
- et on met en boîte ou en sac,

Réussir son candi parfaitement du premier coup n'est pas forcément facile, chacun a son tour de main, mais si le candi est un peu trop dur, les abeilles le consommeront quand même très bien, mais si il est trop mou il coulera dans la ruche et les abeilles s'englueront dedans.

Et si on y mettait du miel ? demande Yves...

Effectivement comme le dit Yves certain font leur candi en y ajoutant un peu de miel, combien, un peu, disons donc environ 10%, ça peut être un peu plus un peu moins, ça dépend de sa récolte également, l'avantage c'est qu'en y mettant du miel, on le réussit plus facilement, en fait on arrive plus facilement à obtenir une certaine souplesse du candi fini sans tour de main particulier en y incluant du miel, autre avantage paraît-il, les abeilles le prennent mieux...

Un des inconvénients de l'ajout de miel, c'est qu'on en a un peu moins à manger ou à vendre.

Et si le miel provient d'une ruche loqueuse ?

Mais le véritable inconvénient, c'est qu'il faut vraiment être sûr du miel qu'on y incorpore. Si des spores de loque sont présentes, le miel étant incorporé en fin de cuisson du sucre, il ne sera pas complètement stérilisé voire pas du tout et les spores via le "candi au miel" se retrouveront dans les ruches.

Est ce que ça vaut le coup de prendre ce risque ?

Mais on pourrait, pourquoi pas, se servir de miel un peu moins goûteux pour le candi, miel de colza, ou miel de lierre par exemple...

Pour ma part mon premier candi réalisé sans miel était raté, beaucoup trop dur à mon avis, car probablement trop chauffé et pourtant les abeilles l'ont consommé rapidement sans en laisser une miette, la chaleur de la grappe ramollissant le candi, ce n'est donc pas un problème d'utiliser un candi sans

miel.

Bonne journée,
Claude